

- **Le 13 février, 2015**

Substitution automatique du médicament générique - L'Alliance des patients demande au ministre Barrette d'autres mesures pour protéger les patients

MONTREAL, le 13 févr. 2015 /CNW Telbec/ - L'Alliance des patients pour la santé (APS) n'est vraiment pas rassurée de la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux d'éliminer la mention « ne pas substituer » qui permettrait aux médecins de prescrire à leurs patients un médicament novateur plutôt qu'un médicament générique.

L'Alliance est pour l'usage des médicaments génériques ; par contre, elle désapprouve une mesure automatique qui oblige les patients à payer de leur poche la différence entre le médicament d'origine et sa copie, qui, elle, sera remboursée par la RAMQ - une situation qui créera des inégalités dans l'accès aux traitements, en fonction des revenus des patients. « Les quelques exceptions prévues par le ministre ne sont pas suffisantes », soutient le président de l'APS, Jérôme Di Giovanni, « d'autant plus que de nombreux patients, souvent âgés, verront leur médication changée sans avoir un mot à dire. Où sont la liberté de choix du patient et l'autonomie professionnelle du médecin ? »

L'Alliance rappelle que l'approvisionnement en médicaments génériques souffre de nombreuses lacunes et que les pénuries sont très fréquentes. « Les compagnies génériques doivent rassurer les patients bien davantage que par des mots de félicitations envers le gouvernement », ajoute Michel Roy, patient et secrétaire de l'APS. « Il aurait été préférable de s'attaquer à ces problèmes avant de décréter la non-substitution », précise M. Roy. L'Alliance demande d'ailleurs la révision de la Politique du médicament devenue totalement désuète.

Par ailleurs, l'Alliance tient à souligner que près de 60 % des Québécois ne sont pas couverts par le régime public d'assurance médicaments. Ceux qui disposent d'une assurance privée seront donc privilégiés puisque bon nombre d'entre eux, selon le type de couverture assurantielle, pourront se faire rembourser la différence entre le médicament d'origine et sa copie. Compte tenu de la décision du ministre Barrette, l'APS propose au gouvernement d'encourager la coassurance de façon à permettre aux patients, qui n'ont pas d'alternative, d'exercer leur libre choix et de ne pas les pénaliser financièrement. Cela n'entraînerait aucun coût additionnel pour le régime public.

En octobre 2013, les résultats d'un sondage commandé par l'APS à la firme Léger, ont prouvé que plus d'un patient sur cinq a renoncé à un traitement en raison de son coût. L'Alliance des patients pour la santé espère que la nouvelle mesure du ministre Barrette n'aggraverait pas la situation.

À propos de l'Alliance des patients pour la santé

L'Alliance des patients pour la santé a été créée pour amplifier la voix des organismes et des associations de patients dans les débats sur des enjeux de santé qui concernent la santé et la qualité de vie des patients. L'Alliance s'intéresse particulièrement aux problématiques portant sur l'accès aux soins et aux services, ainsi qu'aux thérapies et aux pratiques innovantes. De plus, l'Alliance milite pour l'instauration du droit à la santé.

Les membres de l'Alliance sont :

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux / Association québécoise de l'épilepsie / Centre associatif polyvalent d'aide hépatite C / Crohn et Colite Canada / Fédération de recherche sur le diabète juvénile / Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (20 Sociétés Alzheimer au Québec) / Fondation des maladies mentales / Fondation Lymphome Canada - Québec / Fondation Sauve ta peau - Québec / Fondation Sommeil / La Société de l'arthrite - Division Québec / Le Mûrier / Myélome Canada - Division Québec / Regroupement des aidants naturels du Québec / Regroupement québécois des maladies orphelines / Société canadienne de la sclérose en plaques - Division Québec / Société canadienne de l'hémophilie - Section Québec / Société gastro-intestinale - Division Québec / Société Parkinson du Québec / Société québécoise de la schizophrénie / Michel Roy, patient et militant

SOURCE Alliance des patients pour la santé

Renseignements : Alliance des patients pour la santé, Catherine Hamel, Conseillère en communication, (514) 240-6754, info@alliancepatients.org ; www.alliancepatientssante.org ; Facebook : Alliance des patients pour la santé, Twitter : APatients, LinkedIn : Alliance des patients pour la santé